

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**en date du 13 janvier 2022**

Le Conseil Municipal de MONTIGNE LE BRILLANT s'est réuni, à la salle du Verger, le jeudi 13 janvier 2022, à 20 heures, sous la présidence de M. Gérard TRAVERS, Maire, dûment convoqué le 11 janvier 2022.

Etaient présents : M. Gérard TRAVERS, Mme Nathalie FORET-VETTIER, M. Roger GODIN, Mme Christelle PLANCHENAU, Mme Nathalie BOIZARD, Mme Karine COLLET, M. Benjamin GAUTIER (arrivé à 20h18), M. Jonathan LEBOURDAIS, Mme Pascale MARAQUIN, M. Joël PLANCHENAU et M. Pascal POIRIER.

Absents excusés : M. Lionel BEAUFORT (donne pouvoir à Mme Pascale MARAQUIN), Mme Christine COMMERE (donne pouvoir à Mme Nathalie FORET-VETTIER).

Absent :

Secrétaire de séance : Mme Pascale MARAQUIN

Nbre de membres : 13
Présents : 11
Absent(es) excusé(es) : 2
Absent :
Pouvoir : 2
Quorum atteint : 7

Ordre du jour

☞ DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS OCTROYEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

☞ CITOYENNETÉ - ADMINISTRATIF - FINANCES :

- Vœux à la municipalité et remerciements pour les vœux reçus.
- Feuille de route : bilan 2021 et projets 2022.
- Télétravail pour les agents communaux.
- Commission de révision des listes électorales : constitution de la commission et révision des listes.
- Arrêté municipal : conditions d'usage du Petit Bois.
- Nouvelles règles sanitaires : masques obligatoires en extérieur – Location de salles ?
- Plan de financement DETR et DSIL 2022.
- Remboursement des loyers de novembre 2020.

☞ TRAVAUX - URBANISME – VOIRIE :

- Compte rendu de la Commission Travaux du 17 décembre 2021.
- Compte rendu de la Commission Urbanisme du 21 décembre 2021.
- Situation du Lotissement : adressage – parcelles restantes – travaux 2022.
- DGF : Km supplémentaires de voirie communale.
- Reprise du chantier des 12 logements de Mayenne Habitat.
- Groupement de commandes pour la voirie.
- Travaux salle des Loisirs : subvention CTR 2020 Région.

☞ VIE ASSOCIATIVE - COMMUNICATION :

- Compte rendu réunion du 9 décembre 2021 avec les associations communales.
- Compte rendu du marché de Noël.
- Distribution du journal communal, du calendrier des manifestations et du guide pratique.

- Tarifs locations salles communales.

☞ ENFANCE - JEUNESSE – SENIORS :

- Petites enfance le RAM (Relais Assistantes Maternelles) devient le RPE (Relais Petite Enfance).
- Compte rendu Commission Enfance travaux du 21 décembre 2021.
- Personnel communal complémentaire.
- Demande de subventions des 2 écoles pour les projets spécifiques.
- Reconduction de l'opération « bons seniors ».
- Distribution des colis de Noël.

☞ LAVAL AGGLOMÉRATION :

- Rencontre des élus du secteur le 14 décembre 2021.
- Les estivales.

☞ INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

- La Villatte.
- Dates des prochaines réunions :
  - \* Conseil Municipal,
  - \* Commission finances,
  - \* Sécurité routière.

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 02 décembre 2021

Le Compte rendu est approuvé sans observation particulière.

### 1- DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU MAIRE OCTROYEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

M. Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises, depuis la dernière réunion du conseil, en application des délégations qui lui ont été accordées.

Aucune.

#### Exercice du droit de préemption

Date	Usage du bien	Adresse	Références cadastrales	Surface	Avis
28/10/2021	Habitation	5, rue Gilles Vigneault	AD 249	602	Renonciation

#### Devis acceptés :

- ✓ Devis ENGIE HOME SERVICE : 333,56 € pour un ventilateur pour la chaudière de la ludothèque ;
- ✓ Devis PROLIANS : 308,90 € pour des vêtements ;
- ✓ Devis FERRON : 139,20 € pour une armoire murale DAE ;
- ✓ Devis SN LAVAL AUTOMOBILES : 1501.44 € pour démarrage + pièces du Renault MASTER

## 2- CITOYENNETÉ – ADMINISTRATIF - FINANCES

### Vœux à la municipalité et remerciements pour les vœux reçus

M. Le Maire présente ses vœux à la municipalité et donne ses remerciements pour les nombreux vœux reçus.

Un mail sera adressé en retour des vœux présentés.

### Feuille de route : bilan 2021 et projet 2022

Comme l'an passé, les vœux de la municipalité ne pourront pas avoir lieu. L'équipe municipale a repris la « feuille de route » qui présentait les projets de 2021 pour faire le bilan des réalisations effectuées, celles en cours et à venir. Les projets pour 2022 sont présentés de la même manière :

#### [Bilan 2021](#) - Précisions :

- ↳ Observatoire de l'accueil du jeune enfant : il manque des assistantes maternelles.
- ↳ Remplacement de l'éclairage public : des ampoules à « led » ont été mises.
- ↳ Bénévoles : investissement lors du Téléthon et du Forum des Associations.
- ↳ La soupe réalisée lors du Téléthon par Montigné-le-Brillant a obtenu le 1<sup>er</sup> prix : félicitations.

#### [Projets 2022](#) – Précisions :

- ↳ Réunions de quartiers : la 1<sup>ière</sup> sera probablement avec le Hameau du Port Sec ou le groupe de travail « sécurité routière ».
- ↳ Aller à la rencontre de Laval Agglomération afin d'étudier l'évolution de la zone artisanale.
- ↳ Le Comité des Fêtes souhaite s'investir avec les jeunes de « l'argent de poche ».

Ces feuilles de route (pièces annexes) sont présentées aux Montignéens sur le site internet de la Commune. Elles seront publiées dans le « Montignéen ».

### Télétravail pour les agents communaux

En réponse à la demande du Gouvernement de mettre en place le télétravail pour les agents, la Commune peut y répondre favorablement pour 2 postes, en accord avec les agents :

- secrétariat général : - 1 lundi par mois et certains mardis après-midi en fonction des dossiers à traiter (Mme CHAUDET) ;
- coordination enfance – jeunesse : ½ journée/semaine (le mercredi après-midi) avec de la vigilance pour la direction de l'accueil de loisirs (Mme LEGOURD). Le mercredi matin reste un temps de repos car le poste est ouvert à 80% du temps de travail.

### Commission de révision des listes électorales : constitution de la commission et révision des listes

Après chaque renouvellement du Conseil Municipal, une nouvelle commission électorale doit être constituée. Compte tenu d'un nombre insuffisant d'élus de la liste minoritaire aux élections municipales, la constitution de la commission établie en 2020 doit être revue.

Lors d'un entretien téléphonique avec le secrétariat de la Préfecture, il nous a été demandé de prévoir :

- 2 élus dans l'ordre du tableau municipal hors Maire et Adjointes : Christine COMMERE (titulaire) et Pascale MARAQUIN (suppléante) ;

- 2 représentants de l'Administration nommés par le Préfet : Chantal TRIBONDEAU et Michel HUNAULT ;

- 2 représentants du Tribunal nommés par le Procureur de la République : Nathalie MANCEAU (titulaire) et Jean-François DOREAU (suppléant).

Pour la révision des listes, des courriers ont été adressés fin décembre aux personnes susceptibles d'être radiées (+ de 26 ans n'ayant plus d'attache communale justifiée – déménagements récents).

La commission se réunira le mardi 1er février 2022 à 18 h 30 pour valider les radiations retenues.

Les résultats du dernier recensement de la commune ont été transmis par l'INSEE :

➤ **La population totale au 1<sup>er</sup> janvier 2019 est de 1375 habitants.**

#### **Arrêté municipal : conditions d'usage du Petit Bois**

Un arrêté municipal va être affiché aux 4 entrées du Petit Bois. Il précise les conditions d'usage du site naturel :

⇒ Le lieu appelé « Petit Bois » est un site naturel ouvert au public, en partie communale (parcelle AD 0211 et AI 0106), mais aussi sur un secteur privé (parcelles AD 0110 et AD 0235) dont M. De LAVENÈRE LUSSAN, le propriétaire, reste libre de son utilisation ;

⇒ Il peut être utilisé pour des promenades (randonnées pédestres ou à vélo), des activités sports et loisirs sur les sentiers existants, sans en créer de nouveaux ou modifier la nature du terrain ;

⇒ La circulation des interdite aux véhicules motorisés, sauf pour les services et les propriétaires ;

⇒ La construction de cabanes n'est pas autorisée ;

⇒ Les utilisateurs doivent maîtriser leurs activités ainsi que leur engin (vélo, trottinette...) ou leur animal de compagnie (tenu en laisse), sans nuire à la sécurité des piétons. Chacun doit faire preuve d'un état d'esprit de respect et de citoyenneté ;

⇒ Les lieux pouvant créer un danger (signalés) ou trop escarpés, les abords de la falaise sont à proscrire. Celui qui s'y engagerait le ferait sous sa propre responsabilité ;

M. Le Maire propose au Conseil Municipal d'instaurer une pénalité en cas de récidive :

☞ 1 fois : avertissement délivré sur place et/ou par courrier,

☞ en cas de récidive : une amende de 50,00 €/personne sera demandée.

M. Le Maire, Mmes et M. Les Adjointes, M. De LAVENÈRE LUSSAN et la gendarmerie seront habilités à intervenir au cas où ils seraient avisés de comportements à risques ou interdits.

Le Conseil Municipal **VALIDE** à l'unanimité le principe de la pénalité en cas de récidive.

**DCM 003/JANV/2022**

### Nouvelles règles sanitaires : masques obligatoires en extérieur – Location de salles

Le port du masque à l'extérieur est obligatoire dans toutes les communes du Département dans le périmètre des panneaux d'entrée et sortie d'agglomération (arrêté préfectoral du 3 janvier 2022).

La location des salles reste possible mais seulement pour des repas ou réunions assises. Les consommations debout sont à proscrire. La danse est interdite.

Les locations des salles de la commune prévues pour janvier sont annulées (privée et tarifête). Seule une assemblée générale est maintenue dans un premier temps.

### Plan de financement DETR et DSIL 2022

⇒ Création d'une aire d'activité de plein air.

↳ Descriptif de l'opération :

Ce projet fait suite à la rénovation de l'aire de jeux « petite enfance » étudiée en 2021 (installation au printemps 2022).

La municipalité souhaite pouvoir créer une zone d'activité de plein air complémentaire pour les enfants et préadolescents. Les objectifs sont de :

- Répondre à un besoin pour cette population qui se développe suite à la création d'une trentaine de nouveaux logements.
- Favoriser la mixité sociale et l'adaptation des nouvelles familles au sein de la commune.

### Calendrier prévisionnel d'exécution de l'opération :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude	Novembre 2021	Fin janvier 2022
Phase de travaux	Avril 2022	Octobre 2022

### Plan de financement prévisionnel :

Postes	DÉPENSES		RECETTES	
	TOTAL		Co-financeurs	TOTAL
	H.T.	T.T.C.		
Espace jeux 6-15 ans	31 407,20 €	37 688,64 €	DETR 35%	12 556,00 €
Contrôle de conformité	525,00 €	630,00 €	CAF 35%	12 556,00 €
Béton + tables	3 943,50 €	4 732,20 €	Commune	17 938,84 €
<b>TOTAL</b>	<b>35 875,70 €</b>	<b>43 050,84 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>43 050,84 €</b>

Le Conseil Municipal **VALIDE** à l'unanimité, le calendrier et le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus.

DCM 001/JANV/2022

⇒ Restructuration de l'école publique Pablo Picasso :

### **Descriptif de l'opération :**

Ce projet est rendu nécessaire suite à la prévision d'augmentation d'effectif à la rentrée scolaire 2022-2023 et à l'ouverture envisagée d'une cinquième classe.

L'objectif est de répondre à un besoin de la population qui se développe avec à la création d'une trentaine de nouveaux logements.

Après examen approfondi du dossier, l'équipe municipale envisage pour septembre 2022 uniquement la restructuration du bâtiment existant avec :

- Le cloisonnement mobile d'une salle de classe maternelle permettant l'extension du dortoir l'après-midi et la réduction temporaire de l'espace classe, créant ainsi un espace polyvalent,
- L'extension du coin sanitaire des petits.

Ces travaux associés à l'utilisation d'une salle de classe existante (actuellement bibliothèque et dortoir d'appoint) permettront d'accueillir les élèves et le nouvel enseignant.

Ce projet a reçu l'aval de l'Inspection Académique lors de sa récente visite.

### **Calendrier prévisionnel d'exécution de l'opération :**

<b>Phases d'exécution du projet</b>	<b>Début</b>	<b>Fin</b>
<b>Phase d'étude</b>	Novembre 2021	Février 2022
<b>Phase de travaux</b>	Mai 2022	Août 2022

### **Plan de financement prévisionnel :**

<b>DÉPENSES</b>			<b>RECETTES</b>	
<b>Postes</b>	<b>TOTAL</b>		<b>Co-financeurs</b>	<b>TOTAL</b>
	<b>H.T.</b>	<b>T.T.C.</b>		
Extension du coin sanitaires	2 859,00 €	3 430,80 €	<u>DETR 35%</u>	3 358,00 €
Aménagement d'une cloison	6 737,00 €	8 084,40 €	DSIL 35%	3 358,00 €
			Commune	4 799,20 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 596,00 €</b>	<b>11 515,20 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>11 515,20 €</b>

Le Conseil Municipal **VALIDE** à l'unanimité, le calendrier et le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus.

DCM 002/JANV/2022

### Remboursement des loyers de novembre 2020

Les communes ont eu la possibilité de demander, auprès de la DGFIP, le remboursement des abandons de loyers effectués en novembre 2020.

La commune a reçu un virement de 348,97 €.

### Questions diverses

#### ↳ Location logement étage rue Joseph Peigner et extension du salon de coiffure :

Des travaux sont en cours à l'étage du logement rue Joseph Peigner. La coiffeuse a demandé l'extension du salon de coiffure.

Compte tenu des travaux de l'étage ainsi que des m2 supplémentaires du salon, il est proposé au Conseil Municipal de définir les loyers en maintenant la recette existante et de répartir comme suit :

- \* étage : 550,00 € (activité logement) lors de la location avec le studio ;
- \* salon : 500,00 € (activité économique).

Le Conseil Municipal **VALIDE** à l'unanimité les loyers de l'étage et du salon de coiffure tel que proposés ci-dessus.

DCM 004/JANV/2022

Le logement (T4) sera proposé à la location à partir du 01 mars 2022. Une annonce paraîtra sur le panneau lumineux dans un premier temps, puis sur le « bon coin » ensuite.

#### ↳ Interdiction du brûlage des déchets verts

Le brûlage à l'air libre des déchets verts des particuliers est **INTERDIT** depuis le **10 février 2020**. Plusieurs possibilités vous sont proposées pour les valoriser :

- Le compostage domestique :  
Tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes...pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes.
- Le broyage et le paillage :  
Petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.
- La déchetterie :  
Vous pouvez y déposer vos déchets verts : ils seront valorisés.

### ↳ Défibrillateurs :

Les lieux d'installation des défibrillateurs sont :

- ↳ Cour de la Forge, Rue des Lauriers ;
- ↳ Salle Athéna.

L'information sera transmise au service des professionnels de santé pour y inscrire le 2<sup>ème</sup> DAE. Actuellement, un seul est présent sur ce site.

## 3 TRAVAUX – URBANISME - VOIRIE

### Compte rendu de la Commission Travaux du 17 décembre 2021

#### ↳ Jeux extérieurs 0 à 6 ans :

La Commission Travaux a étudié les devis fournis par Manutan, Leroy Paysages, SDU et Legrais. Il a été décidé de confier tous les travaux (terrassment, maçonnerie, montage des jeux et installation) à une même entreprise. Ont été retenus :

↳ Manutan pour la fourniture des jeux d'un montant de 10 766,33 € HT soit 12 919,60 € TTC ;

↳ Leroy Paysages pour l'ensemble des travaux soit un montant de 12 928,59 HT, 15 514,31 € TTC.

Le Conseil Municipal **VALIDE** les devis de Manutan d'un montant de 12 919,60 € TTC et Leroy Paysages d'un montant de 15 514,31 € TTC.

DCM 005/JANV/2022

#### ↳ Cloison secrétariat de la Mairie :

Une cloison permettant l'accueil confidentiel des administrés va être posée au secrétariat de la Mairie. 2M Agencement et LVR ont fourni un devis.

Le Conseil Municipal **VALIDE** le devis présenté par 2M Agencement d'un montant de 5 944,15 € HT soit 7 132,98 € TTC.

DCM 006/JANV/2022

#### ↳ Carport Accueil de Loisirs :

2 entreprises ont répondu au projet de création d'un carport à l'accueil de loisirs : Courcelle et Meignan.

Le Conseil Municipal **VALIDE** le devis de l'entreprise Meignan d'un montant de 11 502,40 € HT soit 13 802,88 € TTC.

DCM 007/JANV/2022

#### ↳ Stores Bibliothèque :

Des devis ont été demandés pour la pose de stores à la bibliothèque. 2 entreprises ont répondu : LVR et Mérienne.

Le Conseil Municipal **VALIDE** le devis de l'entreprise LVR d'un montant de 2 724,00 € HT soit 3 268,80 € TTC (supérieur mais correspondant à une prestation différente qui a la préférence des élus).

**DCM 008/JANV/2022**

**☞ Réparations des portes du local poubelles et du vide sanitaire de la Salle de Loisirs :**

Les portes du local poubelles et du vide sanitaire avaient été détériorées. 3 entreprises ont envoyé un devis : Poupin, LVR et 2M Agencement.

Le Conseil Municipal **VALIDE** les devis de l'entreprise Poupin d'un montant de 266,92 € HT soit 320,30 € TTC pour la porte du local poubelles et 652,20 € HT soit 782,64 € TTC pour celle du vide sanitaire.

**DCM 009/JANV/2022**

**☞ Cloison et WC de l'école Pablo Picasso :**

1 seul devis a été fourni. Le Conseil Municipal est dans l'attente d'autres devis.

**Compte rendu de la Commission Urbanisme du 21 décembre 2021**

**☞ Lotissement du Coudray :**

L'enrochement dans le lotissement du Coudray doit être refait. Celui-ci ne devra pas dépasser l'existant naturel. Des rendez-vous sont prévus avec plusieurs entreprises.

**☞ Place Jeanne d'Arc :**

La réfection de la Place Jeanne d'Arc par EUROVIA est prévue après le 1<sup>er</sup> mars 2022. La date précise sera communiquée aux riverains ainsi que sur le panneau lumineux.

**Situation du Lotissement : adressage – parcelles restantes – travaux 2022**

**☞ Adressage :**

Les nouvelles rues du lotissement du Coudray doivent être dénommées :

☞ Rue du Coudray ;

☞ Impasse du Puits Toutain ;

☞ La Rue du Verger deviendra Rue du Coudray pour les 2 premiers logements entre le chemin du Coudray et l'Impasse du Puits Toutain (2 logements locatifs dont la MAM).

Le Conseil Municipal **VALIDE** la nouvelle dénomination des rues du Lotissement du Coudray.

**DCM 010/JANV/2022**

**☞ Parcelles restantes :**

Des options ont été posés pour les 2 parcelles restant à vendre.

La parcelle n°13 est difficile à aménager. Elle possède une entrée fixe en raison d'une noue qui permet l'évacuation des eaux pluviales. Une demande pour déplacer l'entrée a été émise ce qui engagerait une nouvelle modification du permis d'aménager du lotissement (coût environ 2 000,00 €). Le délai d'instruction est de 6 mois (l'information sera transmise au réservataire).

La Commission Urbanisme ainsi que le Maître d'œuvre (Atelier du Marais) ne souhaitent pas faire la demande de modification du permis d'aménager. Elle propose de vendre cette parcelle moins chère (prix du m<sup>2</sup> : 59,40 € maximum - 54,90 € minimum). Une décision sera prise ultérieurement.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal **ACCEPTE** à 12 pour, 1 contre et 0 abstention la demande de modification du permis d'aménager.

**DCM 011/JANV/2022**

### **DGF : Km supplémentaires de voirie communale**

La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) est attribuée selon la longueur de voirie communale. Avec la construction du nouveau lotissement, un métrage supplémentaire de 758 m est à ajouter pour la DGF à compter de 2023.

Le Conseil Municipal **VALIDE** cette longueur supplémentaire de 758 m.

**DCM 012/JANV/2022**

### **Reprise du chantier des 12 logements de Mayenne Habitat**

La construction des logements de Mayenne Habitat reprendra semaine 6 ou 7.

Il a été constaté que des ardoises tombent de la propriété voisine sur le terrain appartenant à Mayenne Habitat ainsi que l'eau pluviale.

Une mise à la terre serait également non conforme. Une lettre sera remise en main propre au riverain concerné, compte tenu de la réglementation de l'urbanisme et des dangers possibles, sur le chantier voisin et sur la voie publique (Rue des Écoles).

### **Groupement de commandes pour la voirie**

La commune coordonnateur, Montjean, a lancé en fin d'année une consultation pour choisir un maître d'œuvre (cabinet en ingénierie voirie – réseaux divers) pour les travaux de voirie 2022 qui aura pour missions :

- ↳ avant-projet détaillé (APD) ;
- ↳ projet (PRO) ;
- ↳ dossier de consultation des entreprises (DCE) ;
- ↳ direction et suivi des travaux (DET – OPC) ;
- ↳ assistance pour l'opération de réception et assistance technique (AOR).

Deux bureaux d'études ont fait une offre :

- ↳ le bureau d'études INGERIF de CONLIE (72) ;
- ↳ le bureau d'études A2I de LAVAL (53).

Les communes associées au « groupement de commande voirie » proposent de retenir l'offre du cabinet INGERIF.

Le Conseil Municipal décide :

※ **DE CONFIRMER** le choix du cabinet en ingénierie voirie – réseaux divers, la société INGERIF de CONLIE (72), pour la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de voirie 2022 moyennant la rémunération suivante :

- Taux d'honoraires de 5,84% pour un programme global portant sur les 3 communes de 0,00 € jusqu'à 150 000,00 € TTC ;
- Taux d'honoraires de 5% pour la tranche supérieure à 150 000,00 € TTC proportionnel à la part de chaque commune.
- \* **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre et éventuellement les avenants à intervenir avec INGERIF ;
- \* **D'AUTORISER** le lancement de la consultation en procédure adaptée pour la passation d'un marché de travaux de voirie 2022.

**DCM 013/JANV/2022**

Le budget voirie pour 2022 sera d'environ 30 000,00 €.

### **Travaux salle des Loisirs : subvention CTR 2020 Région**

Laval Agglomération en charge du dossier de subvention CTR 2020 Région souhaite connaître l'état d'avancement des travaux de rénovation de la salle de Loisirs afin de verser la subvention obtenue en 2020.

La commune doit rencontrer la maîtrise d'œuvre choisi pour ce projet en fin de mois.

### **Questions diverses**

☞ Clôture mitoyenne LMBN – Salle communale Athéna : demande de M. LEHAY

Un devis (JPR) a été présenté pour le remplacement de la clôture mitoyenne d'un montant de 2 011,40 € HT soit 2 413,68 € TTC. M. LEHAY engagera les dépenses. Il lui sera nécessaire de déposer une déclaration préalable.

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** de rembourser 50% du montant HT soit 1 005,70 € à M. LEHAY sous réserve d'accord de la déclaration préalable par Laval Agglomération.

**DCM 014/JANV/2022**

Le démontage et l'évacuation des panneaux existants seront à la charge de la commune.

Départ de Roger GODIN à 23h21.

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**en date du 13 janvier 2022**

Le Conseil Municipal de MONTIGNE LE BRILLANT s'est réuni, à la salle du Verger, le jeudi 13 janvier 2022, à 20 heures, sous la présidence de M. Gérard TRAVERS, Maire, dûment convoqué le 11 janvier 2022.

Etaient présents : M. Gérard TRAVERS, Mme Nathalie FORET-VETTIER, Mme Christelle PLANCHENAULT, Mme Nathalie BOIZARD, Mme Karine COLLET, M. Benjamin GAUTIER (arrivé à 20h18), M. Jonathan LEBOURDAIS, Mme Pascale MARAQUIN, M. Joël PLANCHENAULT et M. Pascal POIRIER.

Absents excusés : M. Lionel BEAUFORT (donne pouvoir à Mme Pascale MARAQUIN), Mme Christine COMMERE (donne pouvoir à Mme Nathalie FORET-VETTIER).

Absent : M. Roger GODIN

Secrétaire de séance : Mme Pascale MARAQUIN

Nbre de membres : 13
Présents : 10
Absent(es) excusé(es) : 2
Absent : 1
Pouvoir : 2
Quorum atteint : 7

☞ Travaux cimetière : 3<sup>ème</sup> entrée

Les pompes funèbres ont informé la commune que les interventions dans le cimetière avec un engin sont difficiles car les entrées sont trop petites.

La Commission Travaux propose de créer une entrée supplémentaire accessible à partir de la rue de Narbonne.

Le Conseil Municipal **VALIDE** la création d'une entrée dans le cimetière accessible de la rue de Narbonne.

DCM 015/JANV/2022

#### 4 VIE ASSOCIATIVE - COMMUNICATION

##### Compte rendu de la réunion du 9 décembre 2021 avec les associations communales

Une pré-réservation des salles communales a été effectuée pour les calendriers 2022 et 2023 avec les associations présentes.

En préambule, différents points ont été abordés :

- Décision Conseil Municipal du 28 octobre 2021 sur la gratuité des salles des Loisirs ou du Verger à raison d'une fois par an et par association ou section (confirmation du maintien de la remise de 40% accordée aux associations de la commune) ;
- Les travaux de la salle des Loisirs avec la période d'indisponibilité de la salle ;
- Rappel des coordonnées des correspondants presse communaux à contacter par les associations si manifestation ou événement ;
- Rappel si demande d'information à faire paraître sur le panneau lumineux : les associations doivent adresser un mail à la mairie.

## Compte rendu du marché de Noël

A titre d'information, la municipalité a participé à l'événement à hauteur 305,75€ répartis comme suit :

- 31€ d'impression affiches et flyers ;
- 114,87 € d'intervention Enedis ;
- 159,88€ de surcoût assurance pour la scène de Laval Agglo.

La municipalité remercie les associations pour leurs investissements.

## Distribution du journal communal, du calendrier des manifestations et du guide pratique

Le journal communal est en cours de mise en page et d'impression avec l'imprimeur. Sa distribution est prévue début février 2022 avec les bons d'achats CCAS.

## Tarifs des locations des salles communales

La commission propose au Conseil Municipal les tarifs de location des salles communales pour 2022 :

**Révision des tarifs de location des salles communales au 1<sup>er</sup> janvier 2022 : (Augmentation de 2%)**

### SALLE DES LOISIRS

Événements	Commune		Hors commune	
	Été	Hiver	Été	Hiver
Vin d'honneur	134	175	175	197
Location Jour Spectacle sans repas 9h - 19h	226	287	287	336
Location Soirée 14h - 2h	261	322	323	385
Locations Journée complète Saint Sylvestre 9h - 2h	336	422	422	497
Location 2 jours 9h le 1 <sup>er</sup> jour jusqu'à 19h le 2 <sup>ème</sup> jour	473	585	585	671
Prise de la salle dès le vendredi après-midi (supplément)	+ 43	+ 43	+ 53	+ 53
Réunion	113	134	134	163
Location de la sono	58	58	58	58

Lors de la réservation de la salle des Loisirs, il sera demandé de verser :

☞ Un acompte de 78,00 € pour les locations supérieures à 158,00 € ou un acompte de 47,00 € pour toutes les autres locations.

☞ Deux chèques de caution devront être remis le jour de la prise des clés : 385,00 € (locaux) et 100,00 € (ménage).

### SALLE DU VERGER

Événements	Été	Hiver
Vin d'honneur - Réunion	73	96
Repas - Soirée	134	175
Week-end	248	310

Pour les locations à usage privé, une demande d'acompte lors de la signature du contrat sera demandée, soit :

- 78,00 € pour les locations supérieures à 158,00 € ;
- 47,00 € pour toutes les autres locations.

Il n'y a aucune distinction entre les habitants de Montigné le Brillant et les personnes extérieures à la commune pour les tarifs de location de la salle du Verger.

☞ Deux chèques de caution devront être remis le jour de la prise des clés : 250,00 € (locaux) et 60,00 € (ménage).

Le Conseil Municipal **VALIDE** à l'unanimité l'augmentation des tarifs telle que présentée ci-dessus.

DCM 016/JANV/2022

**Une remise à hauteur de 40% est accordée aux associations de la commune.**  
**La gratuité de la location de la salle des Loisirs ou de la salle du Verger est accordée pour chacune des écoles, associations ou sections à raison d'une fois par an.**  
**Rappel :** la salle des Associations est gratuite toute l'année pour toutes les associations, cet espace est à privilégier quand le nombre de personnes le permet.

Ces informations seront diffusées dans Le Montignéen de janvier 2022 ainsi que sur le site internet de la commune.

### Questions diverses

☞ Le Petit Local :

Il reste des colis disponibles à la vente. Les réservations sont encore possibles pour 2 – 3 colis de bœuf (à récupérer le 28 janvier 2022) et 1 ou 2 colis de veau (livraison le 04 février 2022).

Un message va être diffusé sur le panneau lumineux.

La vente des légumes bio est suspendue pour l'hiver. Elle reprendra en avril 2022.

## 5 ENFANCE – JEUNESSE - SENIORS

× Petite enfance :

**Petite Enfance le RAM (Relais Assistantes Maternelles devient le RPE (Relais Petite Enfance))**

☞ Le RAM (Relais assistantes maternelles) devient le RPE (Relais Petite Enfance) avec une nouvelle adresse : [rpe.vicoin@gmail.com](mailto:rpe.vicoin@gmail.com), et des missions qui s'élargissent. Le RPE intercommunal Nuillé/Montigné/Ahuillé renseignera les parents dans la recherche de tous les modes de garde :

- ✓ aide à domicile,

- ✓ assistantes maternelles en individuel ou fonctionnant en MAM,
- ✓ crèches,
- ✓ etc.....

Il accompagnera les parents dans leurs démarches administratives. Les animations sur les communes sont maintenues et développées à l'échelle intercommunale. La formation des assistantes maternelles reste une mission centrale assurée par Jeanne Gougeon.

↳ L'évolution de la réflexion pour que ce service devienne intercommunal est prise en charge par Laval agglo et les communes sont invitées à faire des propositions dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux à faire remonter au 15 janvier 2022. Pour Montigné, il a été retraduit les échanges issus du dernier Conseil municipal à savoir le maintien et la régularité du service de proximité sur les animations enfants/assistantes maternelles

### \* Enfance :

#### ❖ Information sur les animations des vacances de février :

La première semaine aura lieu sur Montigné sur le thème : la météo : ça mouille, ça souffle, ça chauffe, ça gèle. Sortie du vendredi avec pique-nique et intervenants.

Le thème choisi sur la semaine sur Ahuillé : « les petits curieux » – animations autour d'expériences.

#### ❖ Devis des intervenants :

Des devis concernant les intervenants lors des animations des vacances de février 2022 ont été fournis :

- ↳ 270,00 € pour atelier avec une plasticienne pour de l'art créatif ;
- ↳ 60,00€ pour l'intervention du musée des sciences sur les volcans.

Le Conseil Municipal **VALIDE** à l'unanimité les devis de 270,00 € et 60,00 €.

DCM 017/JANV/2022

### Compte rendu Commission Enfance - travaux du 21 décembre 2021

- Aménagement de l'espace herbé dans les jardins de la commune dédié à l'accueil de loisirs. Pour éviter de poser du grillage sur les murets en pierre et risquer des infiltrations d'eau, il est acté qu'un décaissement sur 5 à 10 cm de terre permettrait la pose de grillage uniquement pour séparer les espaces avec les riverains tout en respectant les normes de sécurité.

- Jeux pour enfants (0-6 ans) au terrain de foot : Le choix des structures a été fait avec le concours des deux professionnelles Jeanne GOUGEON et Anne -Sophie LEGOURD et soumis aux assistantes maternelles.

- l'espace jeunes : Suite au passage de la commission de sécurité, les recommandations pour l'ouverture du service sont :

- la pose des garde-corps aux fenêtres,
- l'achat d'un extincteur,
- la mise en service d'une ligne téléphonique spécifique,
- un voyant de sortie de secours.

- Carport du centre de Loisirs. Il sera posé face à la porte d'entrée de l'accueil pour ne pas assombrir les espaces d'animation. Il est également étudié l'achat d'un abri pour le rangement du matériel pédagogique d'extérieur.

Ces travaux sont déjà inscrits dans le cadre de la DETR, une demande de subvention complémentaire sera faite auprès de la CAF dans le cadre du plan mercredi.

### **Personnel communal complémentaire**

#### **\* Création d'un poste d'animateur pour renfort :**

Pour suppléer aux manques récurrents de personnels sur des petits volumes d'heures, il est proposé à une habitante de Montigné un contrat de 27 h 00 mensuel soit 6 h 45 par semaine pour assurer l'animation sur les petites vacances scolaires et des heures « d'urgence ». La complexité d'organisation liée aux arrêts pour cas de COVID nous a conduit à déjà mobiliser cette personne sur l'accueil du soir. Diplômée AESH, elle compléterait l'équipe pour l'accueil des enfants avec des besoins spécifiques en tant qu'adjoint d'animation.

Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Ce poste pourra être ouvert aux grades suivants :

- ✓ Adjoint d'animation,
- ✓ Adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- ✓ Adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- ✓ Animateur,
- ✓ Animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- ✓ Animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à cet emploi seront inscrits au budget communal.

Le Conseil Municipal **VALIDE** la création de poste d'animateur de 27 h 00 mensualisé.

**DCM 018/JANV/2022**

Le contrat de Patricia Heulot a été reconduit jusqu'au 28 février 2022 sur prolongation de l'arrêt maladie de Michèle Géraud.

### **Demande de subventions des 2 écoles pour des projets spécifiques**

❖ Capteur d'OZONE : l'Etat propose aux collectivités de subventionner les capteurs d'Ozone. Cet outil de mesure sert à alerter lorsque le taux dans l'atmosphère est élevé. Il est suggéré de pouvoir tester l'efficacité avec un capteur avant d'investir. La date butoir pour la demande de subvention étant avril 2022. Un essai sera effectué à l'accueil de loisirs.

#### **École privée :**

Les élèves de l'école privée partent en classe de neige du 27 janvier au 04 février 2022. Ils devaient partir avec une classe d'Ahuillé qui, en raison de la pandémie, a décidé d'annuler. Le montant du séjour pour les 2 écoles s'élevait à 21 608,00 € pour 46 enfants.

Le séjour maintenu pour les 19 élèves de Montigné aura un coût de 8925.06 €. Une subvention de 25% du montant soit 2231,00 € peut être allouée.

Le Conseil Municipal **VALIDE** à l'unanimité la subvention :

- pour l'école privée Sacré Cœur d'un montant de 2231,00 € ;

DCM 019/JANV/2022

### École publique :

Un séjour classe de mer est prévu pour les élèves de l'école publique. Le coût de la sortie est de 9 244,00 €. Une activité spécifique (escrime) est également prévue avec un intervenant extérieur d'un montant de 1 098,00 €. Une subvention de 25% du montant des 2 projets soit 2 585,00 € peut également être allouée.

Le Conseil Municipal **VALIDE** à l'unanimité la subvention :

- pour l'école publique Pablo Picasso d'un montant de 2 585,00 €.

DCM 020/JANV/2022

### \* Jeunesse :

Une présentation de la plaquette des vacances de février en association avec Ahuillé a été faite : 15 jours d'animations diversifiées pour tous les goûts.

Il a été proposé de poursuivre le théâtre d'improvisation jusqu'au mois de juin 2022. Environ 8 à 10 jeunes y participent les samedis après-midi. Le montant pour 15 séances est de 1005,00 €

Le Conseil Municipal **VALIDE** le devis de « la P'tite Compagnie » d'un montant de 1005,00 €.

DCM 021/JANV/2022

### \* Seniors :

#### Reconduction de l'opération « bons seniors »

Cette opération concerne 140 familles de plus de 65 ans répartis entre 97 bons d'une valeur de 15,00 € pour les couples et 43 bons de 10,00 € pour les personnes seules pour un budget estimé à 1 600,00 € pour un taux d'utilisation de 85%.

Rappel en 2020, 105 bons ont été utilisés sur 134 distribués, soit une utilisation de 78,35%. Ils seront distribués avec le bulletin communal fin janvier.

#### Distribution des colis de Noël

7 colis ont été distribués en maison de retraite :

- Cossé le vivien : Mmes GANDON et GUESDON – distribution par Gérard TRAVERS ;
- Bonchamp : Joseph PLANCHENAULT – distribution par Nathalie BOIZARD ;
- Jeanne Jugan : Monique PAILLARD – distribution par Gilbert DUCHEMIN ;
- L'Huisserie : André MOTTIER – Distribution : Mauricette LEPAGE ;

- St Vénérand : Daniel MARCHAND – colis déposé par Mauricette LEPAGE chez Mme MARCHAND ;
- Rocher Fleuri : Mme LORICHON – Distribution par Nathalie FORET-VETTER.

## 6 LAVAL AGGLOMÉRATION

### Rencontre des élus du secteur le 14 décembre 2021



Laval agglomération, les défis 2020/2026

Adopté le 12 avril 2021 par le Conseil Communautaire, le projet de territoire 2020/2026 a permis de tracer la feuille de route du mandat.

En résumé, 5 grands défis attendent la collectivité :

- Accompagner la relance économique et engager l'agglomération dans les transitions,
- Permettre un développement équilibré et solidaire des communes de l'agglomération,
- Répondre collectivement et globalement aux défis climatiques et environnementaux, (dont le plan climat ci-dessous)
- Offrir un cadre de vie de qualité conjuguant valorisation des patrimoines et offre de services,
- Démocratisation de l'agglomération

### Les estivales

La Commission Culture de Laval Agglomération propose aux communes de participer à l'animation « Les estivales » la 1<sup>ière</sup> semaine d'août.

13 dates ont été proposées.

Montigné le Brillant a choisi la Place Jeanne d'Arc pour accueillir un spectacle de rue ou un cinéma en plein air.

La Commission Culture fera son choix parmi les communes candidates.

## 7 INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### La Villatte

Le couple Amiel-Vaccarezza a été expulsé fin octobre suite à une décision de justice.

La commune (victime) s'est présentée à l'audience du Tribunal de Laval suite aux plaintes déposées en 2021. Le jugement a été mis en délibéré mis mars 2022 ;

Les 3 derniers chiens en divagation ont été remis à leurs propriétaires par la commune. Il reste actuellement 1 vache et 2 chevaux.

### Dates des prochaines réunions

\* Conseil Municipal :

- 14/02/22 20h
- 24/03/22 20h
- 07/04/2022 (budgets)
- 28/04/22 20h
- 02/06/2022
- 07/07/2022
- 04/08/2022 ?
- 08/09/2022
- 13/10/2022
- 17/11/2022
- 22/12/2022 ?

\* Commissions finances :

- 27/01/2022 à 18 h 00 (bilan 2021)
- .../02/2022 à 18 h 00 (avec commission Travaux Urbanisme) (date à redéfinir)
- 14/02/2022 à 18 h 00 (avec commission Enfance Jeunesse Seniors)
- 21/02/2022 à 18 h 00 (avec commission Vie Associative et Communication)

\* Commission électorale :

- 01/02/2022 à 18 h 30

\* Sécurité routière :

- 21/01/2022 à 14 h 00

\* Réunion Commission Sociale :

- 31/01/2022 à 18 h 00

\* Commission Communication relecture journal :

- 17/01/2022 ou 24/01/2022

\* Réunion matinée citoyenne

- Pas de date fixée

\* Réunion fête du jeu :

- 25/01/2022 à 20 h 00

<b>Calendrier</b>
-------------------

<b>Date</b>	<b>Heure</b>	<b>Lieu</b>	<b>Objet</b>
21/01/2022	20 h 00		Commission Sécurité Routière
25/01/2022	20 h 00		Réunion fête du jeu
27/01/2022	18 h 00	Mairie	Commission finances (bilan 2021)
31/01/2022	18 h 00	Mairie	Commission Sociale
01/02/2022	18 h 30	Mairie	Commission électorale
14/02/2022	20 h 00	Salle du Verger	Conseil Municipal

<b>Départ de M. Roger GODIN</b>
---------------------------------

M. Roger GODIN a quitté la réunion du Conseil Municipal à 23h21 puis est revenu déposer une lettre de démission que M. Le Maire a lu à l'ensemble des élus à la fin de la séance. Ce courrier a été transmis à M. Le Préfet.

<b>PROCHAINE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL</b>
---

Elle aura lieu le Lundi 14 février 2022 à 20 H 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 30.

Visé par le secrétaire,  
de séance,

Le Maire,